

## **DEMANDE D'HABILITATION A DELIVRER LA CAPACITE D'ANGIOLOGIE**

### **I - UNIVERSITE DE TOURS**

<b>DEMANDE CONJOINTE AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :</b>	<b>ENSEIGNEMENT EN COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITES SUIVANTES :</b>
Tours : Pr J-L. GUILMOT	Tours : Pr J-L GUILMOT
Nantes : Pr B. PLANCHON – Pr Ph. PATRA – Pr MA PISTORIUS	Nantes : Pr B. PLANCHON – Pr Ph. PATRA– Pr MA PISTORIUS
Poitiers : Pr P. ROBLOT – Pr J.B. RICCO	Poitiers : Pr P. ROBLOT – Pr J.B. RICCO
Angers : Pr G. LEFTHÉRIOTIS – Pr B. ENON	Angers : Pr G. LEFTHÉRIOTIS – Pr B ENON
Rennes : Pr P. JEGO	Rennes Pr P. JEGO
Brest : Pr L. BRESSOLLETTE	Brest : Pr L. BRESSOLLETTE

### **II - AVIS :**

- Du ou des conseils des UFR
- Du Président de l'Université
- Du Conseil des études et de la vie universitaire
- Du Conseil d'Administration

### **III - NOM ET QUALIFICATION DU COORDONATEUR DE L'ENSEIGNEMENT**

**NOM :** Pr. Jean-Louis GUILMOT – Professeur de Médecine Vasculaire

**ADRESSE :** Médecine Interne B – CHRU Bretonneau 37044 Tours Cedex

**N° de Téléphone :** 02.47.47.37.15

**N° de Fax :** 02.47.47.97.83

**e-mail :** guilmot@med.univ-tours.fr

#### **IV - JUSTIFICATION DE LA DEMANDE**

L'enseignement de l'angiologie existe à Tours sous forme d'un DU depuis 1977 (Pr. JL NEEL) puis d'un DIU depuis 1987, DIU alors sous la responsabilité du Professeur J. BARSOTTI, Professeur de Chirurgie Vasculaire.

La première demande d'habilitation délivrée à la Capacité d'Angiologie date de l'année universitaire de 1990-1991, capacité interrégionale regroupant 6 UFR (Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours).

#### **V- NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE :**

Le nombre d'étudiants autorisés à s'inscrire reste fixé à 12 par an pour l'interrégion ce qui représente 2 étudiants environ par an et par UFR. Les séminaires d'enseignement sont communs aux deux années d'études ce qui représente 24 étudiants pour chaque séminaire.

#### **VI - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :**

**A - L'enseignement théorique** est réparti de la façon suivante :

5 séminaires de 12 heures répartis sur 2 ans soit au total 10 séminaires qui représentent un volume horaire de 120 heures d'enseignement théorique :

- Explorations fonctionnelles vasculaires
- Artériopathies athéromateuses des membres inférieurs et pathologie anévrysmale
- Pathologie des troncs artériels supra-aortiques
- Maladie veineuse thrombo-embolique
- Médecine Interne
- Microcirculation
- Facteurs de risques cardiovasculaires : H.T.A., dislipidémies, diabète, autres FRCV
- Pièges vasculaires - impuissance
- Varices - insuffisance veineuse
- Pathologie lymphatique – angiodysplasies

Et 40 heures d'enseignement intégré au stage.

**B - L'enseignement pratique** est obligatoire et comprend un stage d'un an plein temps réparti sur les 2 années d'enseignement dans un service agréé de Médecine Vasculaire ou de Chirurgie Vasculaire. La totalité du temps de stage est au moins égale à 6 mois. et un stage d'un an à mi-temps la deuxième année.

## VII - SERVICES, ORGANISMES, LABORATOIRES, STRUCTURES SUSCEPTIBLES D'ACCUEILLIR EN STAGE LES ETUDIANTS :

Le stage pratique de la Capacité d'Angiologie a lieu de façon conjointe dans deux services validants :

- Médecine Interne B – CHU Bretonneau (Pr. J-L. GUILMOT) incluant un secteur de consultations et d'explorations de Médecine Vasculaire.

- Service d'explorations fonctionnelles ultrasonores CHU Bretonneau (Pr. F. PATAT)

Ces terrains de stage polyvalents permettent aux étudiants une formation à la fois technique et clinique du fait de leur participation à un secteur de consultations d'une part et aux visites en secteur d'hospitalisation d'autre part. Ces terrains de stage couvrent la totalité des domaines de formation à savoir :

- la maladie veineuse (varices et maladie thromboembolique)
- pathologie trophique
- pathologie artérielle des membres inférieurs
- pathologie cervico-encéphalique
- microcirculation

## VIII- MODALITES DE VALIDATION

Elles sont communes à l'ensemble des UFR de l'interrégion et comportent :

### - un examen probatoire :

Compte-tenu du nombre limité de places dans chaque UFR, les étudiants sont admis à s'inscrire à la Capacité d'Angiologie après un examen probatoire (écrit : 3 questions rédactionnelles sur une durée de 2 heures et une épreuve orale). Le nombre de places ouvertes chaque année pour l'ensemble des UFR de l'interrégion Centre Ouest est limité à 12.

### - la validation de la Capacité en Angiologie requiert :

- **La validation d'un mémoire** : celui-ci doit correspondre à un article publiable. Il doit avoir été terminé et soumis pour appréciation aux différents enseignants de la Capacité d'Angiologie une semaine au moins avant la date fixée pour l'oral. Il est validé par le jury inter-régional le jour de l'oral.
- **Une épreuve écrite notée sur 60** comportant :
  - 2 épreuves rédactionnelles d'une heure notée chacune sur 20 (l'une d'entre elles étant tirée dans la banque nationale, la deuxième dans la banque régionale).
  - 2 épreuves rédactionnelles courtes de 30 mn chacune de type dossier notée chacune sur 10.
- **Un examen oral noté sur 60** : cet examen n'est accessible qu'aux candidats ayant obtenu une note supérieure à 18/60 aux épreuves écrites et ayant remis leur Mémoire avant la date limite. Il comporte :
  - Une soutenance du mémoire
  - Une épreuve de dossier clinique sur 30
  - Une épreuve technique d'explorations fonctionnelles notée sur 30.

- 4 -

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu la moyenne (soit 60 sur 120) à l'ensemble des épreuves. Une note inférieure à 18/60 à l'écrit ou à l'oral est éliminatoire.

▪ **La validation du stage pratique** (6 mois temps plein minimum)

Une session de rattrapage organisée 3 mois après proclamation des résultats sera accessible aux étudiants non admis à la session de juin soit pour une moyenne insuffisante soit pour la non validation du mémoire. Les notes de l'écrit sont conservées si elles sont égales ou supérieures à 18/60. Dans le cas contraire le candidat repasse la totalité des épreuves écrites et orales.

Par ailleurs, elle ne sera accessible qu'aux candidats n'ayant présenté aucune note éliminatoire à l'écrit, à l'épreuve sur dossier (total oral > 9/30) ou à l'épreuve technique (note > 9/30). Cette épreuve orale comportera selon les cas :

Une nouvelle présentation du mémoire (si celui-ci n'a pas été validé en juin)

Et/ou une épreuve sur dossier notée sur 30

Et/ou une épreuve technique notée sur 30.

L'étudiant ayant obtenu une note inférieure à la moyenne au stage pratique devra, pour pouvoir bénéficier de l'examen de rattrapage, compléter son stage pratique pendant l'été selon des modalités qui lui seront définies par le Coordinateur local.

Les notes ainsi obtenues aux différentes épreuves remplaceront celles obtenues en juin. Le candidat sera admis si sa moyenne atteint 60/120. Toute note inférieure à la moyenne conduira à un ajournement.

**Validation des stages pratiques :**

Elle est soumise à l'approbation du directeur de stage et tient compte :

- de l'assiduité du candidat
- de la réalisation des objectifs propres au stage définis par le directeur de stage : connaissances théoriques et pratiques, réalisation des gestes techniques.